

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD**

-----

L'an deux mille dix, le dix mai à dix-huit heures trente, le conseil s'est réuni à la salle d'honneur de la mairie de Berck-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-Marie KRAJEWSKI en suite de convocation en date du 30 avril 2010, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie de Berck-sur-Mer.

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice, à l'exception de MM. Bruno COUSEIN, Vincent LENA, Alain GOILLON, Xavier DEBEAUMONT et Mme Marie-Claude LAGACHE, absents excusés.

Suppléants : MM. Gérard CAUCHOIS, Rémy CARAMIA, Henri BENARD.

M. Renaud MONCOMBLE est élu secrétaire.

-----

**2010-54 – Finances – Budget assainissement – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009**

-----

Rapporteur : Gérard RATYNSKA

**COMMUNAUTE DE COMMUNES OPALE SUD  
BUDGET ASSAINISSEMENT  
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009**

Le conseil communautaire  
réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie KRAJEWSKI  
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2009  
ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2009

Constatant que le compte administratif présente :

Un excédent d'exploitation de :

<b>467 625,56</b>
-------------------

décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	619 195,18
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	
DEFICIT	- 151 569,62

<b><u>A) EXCEDENT AU 31/12/2009</u></b>	
Affectation obligatoire	
*à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2009	- 111 531,52
EXCEDENT CREDITS REPORTES 2009	351 493,00
AFFECTATION OBLIGATOIRE	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	

<b>solde disponible</b>	<b>467 625,56</b>
affecté comme suit :	
*affectation complémentaire en réserve (compte 1068)	
*affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	<b>467 625,56</b>
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

<b><u>B) DEFICIT AU 31/12/2009</u></b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter - Budget primitif 200....	
Excédent disponible (voir A-solde disponible)	

<b>C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté</b>	
---	--

**Adopté à l'unanimité**

Fait à Berck-sur-Mer,  
le 14 mai 2010

Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI



Publié le **18 MAI 2010**  
Exécutoire le **9 MAI 2010**

Le président,

Jean-Marie KRAJEWSKI



**REÇU LE**

19 MAI 2010

SOUS-PREFECTURE  
de MONTREUIL-sur-MER